

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 11 mars 2025

Délibération n° 18 - 2025 relative à la modification des statuts de l'Institut Georges Schappaz

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L713-1,

Vu l'approbation des statuts par le conseil de l'IGC en date du 6 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 28 février 2025,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'article 4 des statuts de l'Institut Georges Chappaz.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 12/03/2025

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'IGC

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **17. 03. 2025**

Document mis en ligne le : **17. 03. 2025**